R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

COMMUNE DE CASE-PILOTE

AFFICHE
27 AVR. 2017

Place Gaston MONNERVILLE
97222 CASE-PILOTE
Tél. : 0596 78 81 44
Fax : 0596 78 74 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 19 Avril deux mille dix sept

Présidence de Monsieur ***Ralph MONPLAISIR****, Maire*
Secrétaire de séance, ***Suzie RONDEL****, Conseillère Municipale*

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf, à neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle Frantz BEROSE, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Date d'envoi des convocations : mardi 11/04/2017
Membres en exercice: 27
Membres présents en début de séance : 07
Procurations : 03

Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
27 AVR. 2017

ETAIENT PRESENTS :
Ralph ***MONPLAISIR*** *George* ***GELIE****, Dominique* ***LOMBARD****, Jeanne* ***CLEMENT****, Laurent* ***SICOT****, Luc* ***LABRIDY****, Suzie* ***RONDEL.***

ETAIENT ABSENTS :
Thierry ***MARECHAL*** *(excusé), Michel* ***BARIL****(excusé), Monique* ***SEVERE****, Arthur* ***CHARD****, Christian* ***LEONARD****, Christian* ***LISEE****, Lucienne* ***BIDARD*** *(excusée), Dominique* ***COURT*** *(excusé), Josiane* ***DOCIN-JULIEN****, Stéphanie* ***CLAIRICIA****, Marie-Geneviève* ***BERT****, Marie-Claire* ***BELIN****, Edson* ***EUGENE****, Ronald* ***DACLINAT****, Jean-Pierre* ***DONVAL****, Jean-Pierre* ***ZIE-ME****, Chantal* ***DORIN****, Elie* ***CARONIQUE****, Joséphine* ***JANVION****, Guillaume* ***SURENA.***

Procurations de :
Thierry ***MARECHAL*** *à George* ***GELIE***
Michel ***BARIL*** *à Dominique* ***LOMBARD***
Christian ***LEONARD*** *à Ralph* ***MONPLAISIR***

Assistance administrative :
Valérie ***EDOUARD****, Assistante*
Eric ***RONDEL****, Responsable du Service Comptabilité*

ORDRE DU JOUR

1. **Validation des Procès-Verbaux de synthèse des Conseils Municipaux des 16 février et 23 mars 2017**
2. **Adhésion à l'ANDES**
3. **Aide financière au Club des Gommiers de la Martinique**
4. **Gestion centralisée des carnivores domestiques errants et divagants**
5. **Acquisition d'un bâti**
6. **Débats d'Orientations Budgétaires**
7. **Approbation du Compte de Gestion 2016 de la Commune**
8. **Vote du Compte Administratif 2016 de la Commune**
9. **Approbation du Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe «Zone d'activités de Plate-forme»**
10. **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe «Zone d'activités de Plate-forme»**
11. **Questions diverses**

Délibération n° 2017-05/04.18

1. VALIDATION DU PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DU CONSEILS MUNICIPAUX DES 16/02 ET 23/03/2017

Le Conseil Municipal de la Commune de Case-Pilote,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu les projets de procès-verbaux des Conseils Municipaux des 16/02/2017 et 23/03/2017 soumis à l'approbation des membres du Conseil,*
- *Vu l'absence d'observations,*

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS,

A L'UNANIMITE

DECIDE

- ***DE VALIDER la rédaction du procès-verbal du 16/02/2017***
- ***DE VALIDER la rédaction du procès-verbal du 23/03/2017***
- ***DE PROCEDER à la signature de ces derniers.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
27 AVR. 2017

COMMUNE DE CASE-PILOTE
MARTINIQUE

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

AFFICHE
LE 27 AVR. 2017

2. ADHESION A L'ANDES

Le Conseil Municipal de la Commune de Case-Pilote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'adhésion de la commune à l'ANDES (Association Nationale Des Elus en charge du Sport) en 2016,

Vu le montant de la cotisation 2017qui s'élève à 106 €,

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A L'UNANIMITE

DECIDE

- ***D'ACCEPTER le versement d'une cotisation annuelle à l'ANDES de 106 € pour 2017 ainsi que pour toute la durée de la mandature,***

- ***D'AUTORISER le Maire à signer tous documents afferents.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

COMMUNE DE CASE-PILOTE
MARTINIQUE

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
27 AVR. 2017

AFFICHE
LE 27 AVR. 2017

Délibération n° 2017-05/04.20

3. AIDE FINANCIERE AU CLUB DES GOMMIERS

Le Conseil Municipal de la Commune de Case-Pilote,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu le courrier du Président du club des gommiers de la Martinique sollicitant une aide financière de 500€ pour l'organisation de la manifestation «Côte Caraïbe des gommiers » du 12 au 16/04/2017,*
- *Vu la bouée devant le bourg de Case-Pilote qui sera contournée par la flottille pour la dernière étape du dimanche 16/04/17 Anse à l'âne –Lamentin,*
- *Vu le budget prévisionnel de 37 300€ et les subventions sollicitées (48% de la CTM, 13% des communes, 8% de l'Espace Sud, 19% de partenaires privés et +6 % de la CGM),*

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A L'UNANIMITE

DECIDE

- ***D'ATTRIBUER une aide financière de 300 € au club des gommiers pour la manifestation « Côte Caraïbe des Gommiers » du 12 au 16/04/17 et notamment le contournement d'une bouée à Case-Pilote le dimanche 16/04/17,***
- ***D'AUTORISER le Maire à signer tous documents afferents.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
27 AVR. 2017

COMMUNE DE CASE-PILOTE ★ MARTINIQUE ★

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

AFFICHE
LE 27 AVR. 2017

Délibération n° 2017-05/04.21

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
27 AVR. 2017

4. GESTION CENTRALISEE DES CARNIVORES DOMESTIQUES ERRANTS ET DIVAGANTS

Le Conseil Municipal de la Commune de Case-Pilote,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et son article L.2212-2,*
- *Vu le livre II du code rural et de la pêche maritime,*
- *Vu le courrier de Cap Nord sollicitant une délégation du conseil municipal pour la mise en œuvre du dispositif de capture des animaux errants et divagants en Martinique (chiens et chats),*
- *Vu la participation de l'Etat et l'Association de Gestion et de Protection des Animaux de la Martinique (AGPAM) accompagnant Cap Nord,*
- *Vu la prise en charge par l'Etat des dépenses d'investissement pour un montant de 200 000 € sur deux ans,*
- *Vu les frais de fonctionnement estimés à 800 000 € restant à la charge des collectivités territoriales (EPCI, mairies),*
- *Vu l'unique participation demandée à Case-Pilote qui est la mise à disposition d'agents municipaux pour les campagnes de capture,*

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A L'UNANIMITE

DECIDE

- ***DE DONNER délégation au Président de la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (Cap Nord) pour établir une convention avec l'Association de Gestion et de Protection des Animaux de la Martinique (AGPAM) pour la mise en œuvre du dispositif de capture des animaux errants et divagants en Martinique,***
- ***D'AUTORISER le Maire à signer tous documents qui y affèrent.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

AFFICHE
LE 27 AVR. 2017

COMMUNE DE CASE-PILOTE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
MARTINIQUE

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

Délibération n° 2017-05/04.22

5. ACQUISITION D'UN BATI

Le Conseil Municipal de la Commune de Case-Pilote,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la politique d'animation du front de mer,

Vu la construction en cours d'un cabanon, entre les rues Schœlcher et de la plage, destinée à de la restauration dans la perspective d'animer le front de mer du bourg,

Vu la situation du projet qui jouxte un bâti cadastré section A N° 281 au bourg de Case-Pilote appartenant à Monsieur Joseph Léonard INSOU,

Vu l'accord des ayants droit du propriétaire en date du 06/03/17 pour un montant de 5 000 €,

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A L'UNANIMITE

DECIDE

- ***D'AUTORISER l'achat du bâti cadastré H281 au prix de 5 000 €,***
- ***D'AUTORISER le Maire à signer tous documents se rapportant à cette acquisition.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
27 AVR. 2017

COMMUNE DE CASE-PILOTE ★ MARTINIQUE ★

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

AFFICHE
LE 27 AVR. 2017

Délibération n° 2017-05/04.23

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
27 AVR. 2017

6. DEBATS D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

RAPPORT INTRODUCTIF AU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017 POUR LE BUDGET COMMUNAL ET LE BUDGET ANNEXE DE PLATEFORME

Conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités (CGCT), les communes de plus de 3500 habitants organisent dans un délai de 2 mois précédant le vote du Budget Primitif un débat sur les orientations générales du budget (DOB) de d'exercice.

Ce débat ne donne lieu à aucun vote, mais une délibération en prend acte.

Par ailleurs, l'ordonnance du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires, entrée en vigueur le 1er janvier 2006, complète cette règle en précisant que le débat porte sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la collectivité.

Le débat d'orientations budgétaires ne donne pas lieu à un vote, à l'issue du débat.

Il n'a aucun caractère décisionnel. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Il a pour objet de permettre aux élus de définir les grandes orientations du budget, notamment la politique d'investissement et la stratégie financière qui en découle. C'est aussi un moyen d'informer les administrés des choix de la commune pour l'année à venir.

La discussion porte sur le caractère opportun et nécessaire des projets communaux.

INTRODUCTION

Le débat d'orientation budgétaire a été institué pour permettre à l'assemblée délibérante :

- De préparer l'examen du budget en fournissant les informations utiles aux conseillers municipaux ;
- D'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité
- De débattre du contexte et des hypothèses retenues pour le cadrage du budget primitif 2017.

Il a pour objectif de donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie politique et financière de la collectivité.

La délibération à transmettre au contrôle de légalité prend seulement acte de la tenue de ce débat.

Seront présentés dans un premier temps les éléments de contexte financier puis les grandes orientations du budget 2017.

Le contexte de crise est toujours aussi important et, en ce qui concerne 2017, le Maire et son équipe envisagent de maintenir leurs efforts de gestion pour réduire le déficit tout en maintenant la qualité des services publics.

I/ CONTEXTE GENERAL D'ELABORATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2017

A/ LE CONTEXTE INTERNATIONAL ET EUROPEEN

Le Fonds Monétaire International estime que la croissance mondiale sera de 3.4% en 2016. La reprise de la croissance mondiale est faible et inégale.

Dans les pays développés, la croissance devrait se hisser à 2.1% et se maintenir en 2017.

Dans les pays émergents (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud, etc.) les projections de croissance font état d'un rebond plus modeste que prévu. La croissance devrait passer de 4% en 2015 à 4.3% en 2016.

Comme en 2015, le rebond de l'activité dans la zone euro a été encouragé par la modération des prix du pétrole, ainsi que par la faiblesse des taux d'intérêt et du taux de change de l'euro. Dans ce contexte, le Gouvernement anticipe une croissance de 1.6% dans la zone euro en 2016.

B/ LE CONTEXTE NATIONAL

La croissance a fait son retour en France en 2015 et se maintient en 2016, le gouvernement anticipe une croissance économique de 1.5% en 2016 et 2017.

La consommation des ménages reste stable avec une inflation faible mais en hausse depuis 2016.

L'investissement des entreprises se contracte tandis que l'investissement des ménages connaît une forte hausse (+0.8%) grâce à un environnement de taux d'intérêts faibles propice à l'investissement immobilier.

Au regard des indicateurs avancés, l'année 2017 devrait être caractérisée par une croissance modérée due à une consommation des ménages moindre en raison de l'inflation reflétant la hausse prévue du pétrole.

A l'instar de la zone euro, la croissance française va continuer à bénéficier de certains facteurs favorables malgré le retour à l'inflation. La faiblesse de l'euro devrait s'accentuer légèrement, particulièrement face au dollar. Cette faiblesse améliore particulièrement la compétitivité des entreprises françaises.

L'effet positif de la faiblesse de l'euro sur la croissance devrait se maintenir voire se renforcer légèrement. Mais l'engagement du Gouvernement de ramener le déficit en-dessous du seuil de 3% du PIB en 2017 conformément aux exigences du pacte européen de stabilité et de croissance n'est pas assuré. Par ailleurs, l'hypothèse de croissance retenue par le Gouvernement paraît relativement fragile au regard de la montée des incertitudes, tant économiques que politiques, au sein de l'environnement international de la France (vote des Britanniques en faveur du «Brexit», incertitude politique en Espagne et en Italie…)

Concernant le Projet de Loi des Finances (PLF) pour 2017, les trois combats de fond menés depuis 5 ans par le Gouvernement resteront les mêmes en 2017 :

1- assainissement des comptes publics,
2- relance de la croissance et de l'emploi,
3- renforcement de la justice sociale.

Les grandes orientations du PLF 2017 :

- les objectifs seront atteints à la faveur de la croissance économique de 1.5% en 2017
- une quatrième baisse consécutive de l'impôt sur le revenu sera inscrite en loi de finances pour un total de 1 milliard d'euros, au bénéfice de 5 millions de foyers,
  - en matière de santé, il a été décidé « de relever l'objectif de dépenses de santé à 2.1%, soit un renfort de 700 millions d'euros, notamment suite à la nouvelle convention médicale négociée des médecins généralistes et à l'augmentation du point d'indice dans la Fonction Publique Hospitalière »,
- « l'effort demandé aux collectivités locales au travers de la baisse des dotations est atténué de 1.2 milliard d'euros au lieu de 2 milliards d'euros»,
- les baisses d'impôt sur les entreprises seront plus ciblées avec un allègement renforcé de cotisations sociales pour les artisans et une premières baisse du taux de base de l'impôt sur les sociétés porté à 28% pour les PME en 2017, puis généralisé d'ici à 2020.

C/ LE CONTEXTE LOCAL

Si l'économie martiniquaise n'apparaît pas en difficulté, elle peine cependant à amorcer un nouveau cycle de croissance.

La conjoncture est atone et les intentions d'investissement des chefs d'entreprise affichaient un ralentissement en fin d'année.

Une éclaircie sur le marché du travail se confirme mais la consommation des ménages a marqué le pas au troisième trimestre 2016.

Néanmoins, la plupart des indicateurs économiques traduisent davantage un plafonnement de l'activité qu'une mauvaise orientation de la conjoncture.

A l'exception des filières agroalimentaires et du tourisme où l'activité bénéficie d'un sursaut, tous les secteurs sont confrontés à la baisse dans des proportions plus ou moins importantes.

Au sein du BTP, de l'industrie et des services aux entreprises, l'activité est jugée dégradée alors qu'elle parvient à se maintenir dans le commerce.

> L'avènement de la nouvelle Collectivité Territoriale de Martinique(CTM) en décembre 2015.

La CTM installée en début 2016, en remplacement des Conseils Régional et Général, n'a pas encore atteint son plein rythme de croisière dans son fonctionnement.

Pour rappel, la suppression du Fond régional de solidarité qui était versé aux CCAS a représenté pour Case-Pilote, une perte de recettes de 35 806 € par an, soit 90% des aides allouées aux administrés. Le CCAS oriente désormais les demandes vers la CTM, ce qui accroît les délais de réponse.

II/ ANALYSE DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

1. UN CONTEXTE FINANCIER PILOTIN CONTRAINT

LES FAIBLESSES

A. La perte du Fond Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) en 2009

La commune est confrontée, depuis 2009, à la perte du FDPTP auquel s'ajoute la diminution de ses principales ressources (dotations de l'Etat, octroi de mer …)

La suppression du FDPTP qui représentait environ chaque année 12% du budget de fonctionnement de la commune, représente pour Case-Pilote aujourd'hui, un manque à gagner de 5,2 millions d'euros en 8 ans.

Cette perte n'a pu être compensée ni par les recettes complémentaires générées par l'élargissement des bases fiscales en 2011, ni par les mesures de restrictions budgétaires mises en place depuis 2010 à savoir, la réduction des subventions aux associations, du budget fêtes et cérémonies, la maîtrise des dépenses de téléphonie, d'eau et d'électricité, ni par la hausse d'impôt de 2014.

B. Des comptes déficitaires depuis 2013

Suite à la perte du FDPTP, recette de fonctionnement, les BP et les CA depuis 2013 sont votés en déséquilibre et sous contrôle de la CRC.

L'objectif initial du Maire était que Case-Pilote bénéficie du plan Cocarde, un prêt à taux zéro pour sa section de fonctionnement.

Mais finalement, la commune a dû se contenter de mettre en place les mesures de redressement préconisées par la CRC pour un retour à l'équilibre envisagé AU 31/12/2019.

Aussi en 2 exercices, le montant du déficit a été réduit de 25 % (-0.6 millions d'€) bien au-delà des préconisations de la CRC.

Section de	fonctionnement
CA 2013	-2,27 M€
CA 2014	-2.2 M€
CA 2015	-1,7 M€

-0,6 M €

Rappel des objectifs de la CRC :

Section de	fonctionnement
CA 2013	-2.27 M€
CA 2014	-2,27 M€
CA 2015	-2,00 M€
CA 2016	-1,50 M€
CA 2017	-1.00 M€
CA 2018	-0,50 M€
CA 2019	-

C. Des recettes en baisse

Baisse des dotations						*en euros*
Nature	**DGF**	**2013**	**2014**	**2015**	**2016**	**Baisse cumulée**
7411	DOTATION FORFAITAIRE	669 530 **-1%**	597 636 **-10.7%**	492 928 **-17.5%**	429 152 **-13%**	**-240 378 -35%**
74121	DOTATION DE SOLIDARITE RURALE	221 029 **+7.3%**	228 436 **+3.3%**	243 442 **+6.6%**	278 291 **+14,3%**	**+57 262 +26%**
74127	DOTATION NATIONALE DE PPEREQUATION	106 933 **+24.5%**	72 657 **-32%**	89 234 **+22.8%**	78 949 **-11,5%**	**-27 984 -26%**
				825 352 -8.2%	**786 392** -4,7%	**- 211 100 -21%**

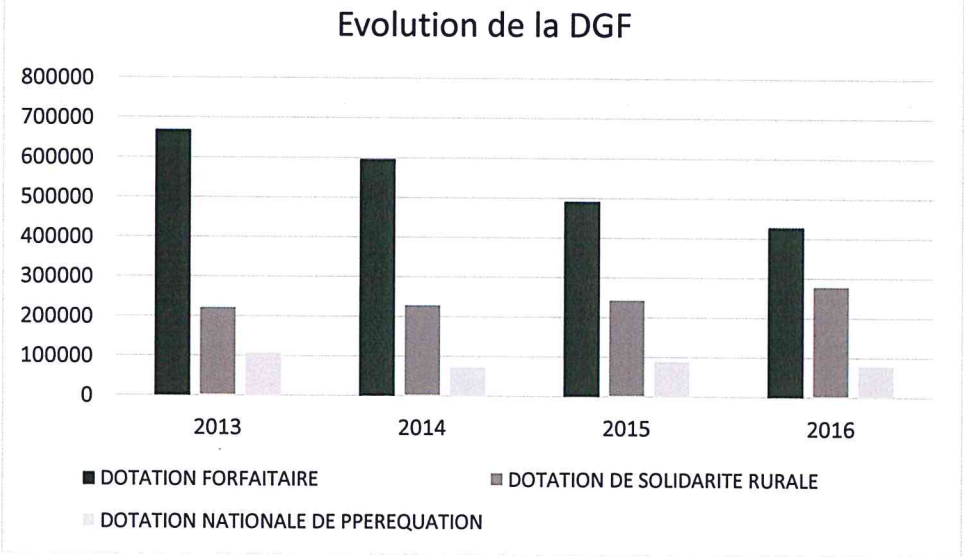

L'octroi de mer, autre recette de fonctionnement

Cette recette est très fluctuante puisqu'elle dépend du volume des importations lié à la consommation des ménages.

L'Europe vient de la pérenniser, ce qui est rassurant.

Après une baisse depuis 2012, elle amorce une timide reprise depuis 2015 sans avoir retrouvé le niveau de 2011.

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
OCTROI DE MER	2,4 M€	2,1M€	2,3 M€	2,2 M€	2,2 M€	2,3 M€
Ecarts		-0,3 M€	+0,2 M€	-0,1 M€	+0,05 M€	+0,05 M€
Evol %		-13%	+8%	-5%	+2.5%	+2,50%
% RRF		34.39%	31.68%	36.62%	33.36%	33,42%

RRF : Recettes Réelles de Fonctionnement

A. Une commune attractive

Contrairement aux autres communes du Nord Caraïbe qui subissent une baisse démographique depuis plusieurs années, Case-Pilote reste attractive.

Sa proximité avec les communes du centre de l'île constitue pour elle, un atout. Aussi, l'arrivée de la navette maritime en avril 2017 la reliant à Fort-de-France devrait accroître encore son attractivité.

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	Total
Population au 01/01 (Insee)	4 587	4 490	4 447	4 548	4 558	4 531	
Evol.		-2%	-0.1%	+2.3%	+0.2%	-0.6%	
Permis de construire reçus	38	19	31	28	27		143

B. La démarche de mutualisation de Cap Nord

Cap Nord a adopté en 2015 son schéma de mutualisation. La commune de Case-Pilote s'inscrit totalement dans la démarche afin d'optimiser les coûts de fonctionnement.

5 axes devraient démarrer prioritairement. Les premiers groupes de travail opérationnels se réuniront en avril 2017 sur les thèmes suivants :

1/ « Banque partagée de matériels techniques, Création d'un service technique mutualisé, Entretien-Maintenance en régie mutualisée des matériels techniques et roulants, Prestations d'élagage mutualisées en régie ou externalisées »

2/ « Etude de création d'un bureau d'études communautaire ou/et passation d'un accord cadre pour prestations externalisées d'ingénierie »

3/ « Service commun informatique territorialisé par bassin»

4/ « Partage de postes d'encadrement (DGS ou secrétaire de mairie) ou cadres A ou B spécialisés (financier, juriste...) entre plusieurs petites communes adjacentes (ex. Basse Pointe avec Macouba, Morne Vert)»

5/ « Centrale d'achats, Montage de dossiers de demande de subventions en recettes, Assistance aux petites communes en matière d'optimisation des dépenses et contrôle de gestion ».

Case-Pilote par le biais de la DGS y sera représentée.

Aussi, la Communauté d'agglomération du Pays Nord Martinique dont Case-Pilote est membre, vient de créer **une brigade fiscale** qui interviendra notamment sur le territoire pilotin afin de réviser ses bases fiscales.

C. Le Fonds de compensation pour la TVA

Le (FCTVA) recette d'investissement, demeure à l'abri des effets de gel. Le taux reste fixé à 15.482% des dépenses éligibles.

	2012	2013	2014	2015	2016
FCTVA	538 112 €	184 127 €	215 506 €	217 136 €	258 436 €

D. Les ventes de Plateforme

Suite à la décision favorable du Conseil d'Etat rendue le 02/04/2015 entérinée par la décision de la Cour Administrative d'Appel de Bordeaux du 19/11/15, la commune aurait dû concrétiser les ventes.

Néanmoins, un jugement intervenu le 03/05/2016 de la Cour d'appel de Fort-de-France, confirme celui du Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France en date du 01/09/2014 qui a déclaré parfaite la vente intervenue entre la commune de Case-Pilote et la SARL GAÎA W.

La commune a fait appel de ce jugement devant la Cour de Cassation par le biais de son avocat qui reste confiant.

E. Des résultats 2016 très encourageants

Les résultats de 2016 seront repris dès le budget primitif 2017, comme suit :

en euros

RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2016	**-178 895,52**
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2015	-1 649 534,84
RESULTAT CUMULE	- 1 828 430,36
Section de fonctionnement	
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2016	**+ 755 146,75**
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2015	- 1 761 697,62
RESULTAT CUMULE	- 1 006 550,87
RECETTES 2016 RESTANT A REALISER (*)	**0**
RESULTAT CUMULE FONCTIONNEMENT (*)	**-1 006 550,87**
Section d'investissement	**> aux attentes de la CRC : -1,5 M€**
DEFICIT DE FINANCEMENT DE 2016	-934 042,27
EXCEDENT DE FINANCEMENT DE L'EXERCICE 2015 REPORTE	+112 162,78
DEFICIT DE FINANCEMENT CUMULE	-821 879,49
DEPENSE ENGAGEES NON MANDATEES	-294 783,78
RECETTES RESTANT A REALISER	1 082 593,63

RESULAT GLOBAL DE CLOTURE 2016	**-1 040 620,51**
Rappel Résultat de clôture 2015	*-1 168 851,74*

A noter que l'excédent de la section de fonctionnement en 2016 de **+ 755 146,75 €** permet de réduire le déficit de la commune et d'atteindre un résultat de clôture de la section de fonctionnement de **- 1 006 550,87 €,** bien au-dessus des exigences de la CRC qui demandait à la commune un résultat de **-1 500 000 €.**

L'origine de l'excédent, la baisse des dépenses :

- une échéance de dette de la BDAF non mandatée car non réclamée suite à la fusion BDAF/Caisse d'épargne : 81 300,02 € (intérêt)

- 566 422,47 € de dépenses annulées au chapitre 65 (subvention caisse écoles) suite au règlement du BP 2016 par le Préfet le 22/08/16 plafonnant ce chapitre à 900 000 €.

➢ **Résultat du budget annexe de Plateforme**

RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2016	-133 430,81
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2015	-1 373 334,14
RESULTAT CUMULE	-1 506 764,95
Section de fonctionnement	
RESULTAT PREVISIONNEL DE L'EXERCICE 2016	+265,79
RESULTAT REPORTE DE L'EXERCICE 2015	-27 987,60
RESULTAT CUMULE	-27 721,81
Section d'investissement	
BESOIN DE FINANCEMENT 2016	-133 696,60
BESOIN DE FINANCEMENT 2015 REPORTE	-1 345 346,54
BESOIN DE FINANCEMENT CUMULE	-1 479 043,14
DEPENSE ENGAGEES NON MANDATEES	-1 599 388,31
RECETTES RESTANT A REALISER	0
RESULAT GLOBAL DE CLOTURE	-3 106 153,26

Avec la vente des parcelles de Plateforme, ce budget devrait être excédentaire en 2017.

* * *

2. *AMELIORATION INCONTESTABLE DE LA SOLVABILITE FINANCIERE*

A) Poursuite du désendettement

NUMERO PRÊT	PRETEUR	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2015	CAPITAL RESTANT DÛ AU 31/12/2016
MPH263767EUR/0280927/001/2	DEXIA	481 600,00	421 400,00
1225044	CDC	2 300 000,00	2 300 000,00
CMQ141201W	AFD	1 466 666,68	1 333 333,35
0001/DC/DC 0035964	BDAF	1 651 229,74	1 651 229,74
5087797	BDAF	397 869,95	0,00
TOTAL		**6 297 366,37**	**5 705 963,09**

- 591 403,28 €

La capacité de désendettement de la commune (encours de la dette/épargne brute) s'améliore. **Elle est passée de 2015 à 2016, de 10 à 8 ans** cela signifie que Case-Pilote a retrouvé sa capacité de rembourser la totalité de sa dette en 8 ans.

Le seuil critique ou zone dangereuse est en effet, fixé par les financiers à 11-12 ans.

La capacité de désendettement est l'élément incontournable pour évaluer la situation financière d'une collectivité locale.
Pour autant, cet indicateur ne peut résumer à lui seul la totalité d'une analyse financière et il doit être mis en perspective. En effet, une collectivité locale en phase d'investissement et donc d'endettement peut très bien accepter de laisser ce ratio se dégrader sur un ou deux exercices pour le ramener progressivement vers des niveaux acceptables.

	2013	2014	2015	2016
Encours au 31/12	6 862 509	6 479 048	6 297 366	5 705 963
Recettes Réelles de Fonctionnement	6 119 774	6 006 498	6 816 308	6 974 049
Taux d'endettement (encours/RRF)	112%	107%	92%	82%

Le taux d'endettement de la commune diminue même s'il reste encore élevé. La moyenne des communes d'Outre- Mer en 2012 était de 65,8%.

B) Une épargne brute positive

L'épargne brute ou Capacité d'Autofinancement (CAF) brute est l'élément central de la gestion communale.

C'est le résultat que la collectivité dégage de sa gestion courante sur la section de fonctionnement auquel sont ajoutés les dotations aux amortissements et provisions pour risques et charges

La CAF brute doit permettre à la commune d'abord de rembourser ses emprunts puis d'épargner ou d'investir.

Pour 2016, le résultat de la gestion courante communale sur la section de fonctionnement est positif et s'établit comme suit.

en euros

	2013	2014	2015	2016
Recettes réelles	6 119 774	6 006 498	6 816 308	6 974 049
Dépenses réelles	- 7 384 156	- 6 053 902	- 6 191 370	- 6 282 216
CAF brute	= -1 264 382	= - 47 404	= + 624 938	= + 691 833
Capital de la dette	- 492 690	- 322 181	- 269 559	- 537 273
CAF nette	- 1 757 072	- 369 585	+ 355 379	+ 154 560

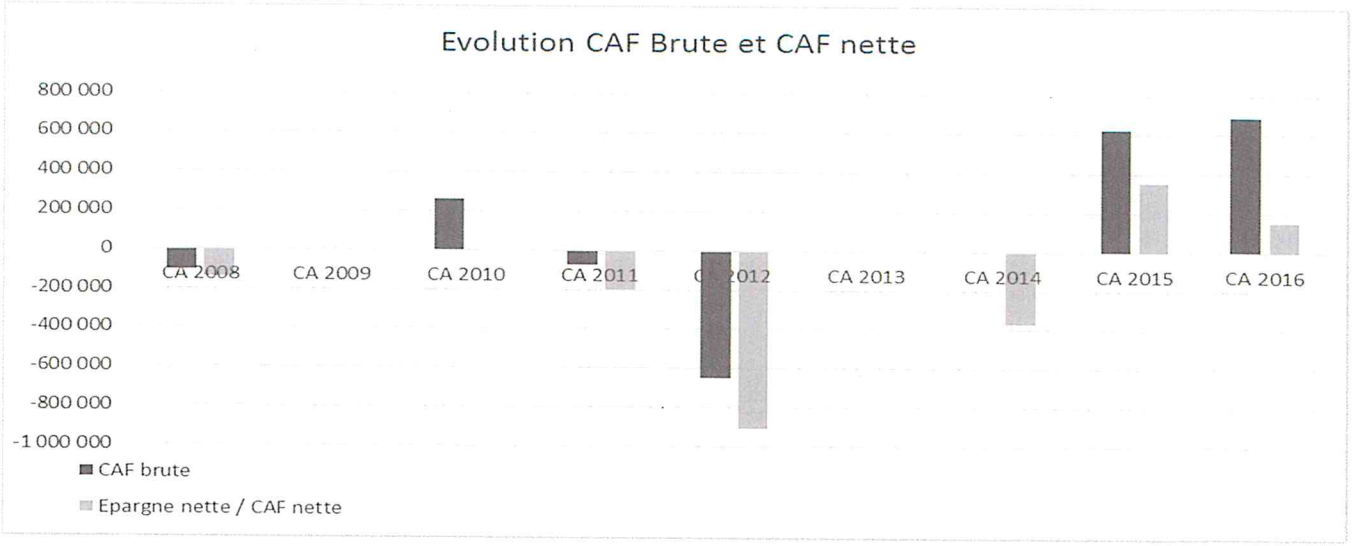

Depuis 2015, on peut dire que les finances de la commune sont en nette amélioration.

La CAF nette reste positive en 2016 comme en 2015 et s'établit à 154 560 €.

Cela signifie que le résultat dégagé par la commune sur l'exercice 2016 comme en 2015, lui permet de rembourser la charge de sa dette et de réduire son déficit.

Case-Pilote est en bonne voie pour retrouver l'équilibre en 2019.

C/ Une trésorerie en nette amélioration

En 2016, la trésorerie de la commune s'est améliorée ce qui lui permet de payer ses factures dans le délai de 30 jours réglementaire. En 2015, la durée moyenne de paiement avoisinait les 365 jours.

* * *

3. COMPARAISON AVEC DES COMMUNES DE MÊME STRATE EN 2015

Commune	Case-Pilote	Carbet	Saint-Pierre	Morne-Rouge	Moy strate
Population	4 548	3 786	4 404	5 156	
CAF brute	193 €/hab	41 €/hab	50 €/hab	79 €/hab	174 €/hab
Encours dette	1 290 €/hab	328 €/hab	337 €/hab	220 €/hab	788 €/hab
Dépenses d'investissement	453 €/hab	718 €/hab	430 €/hab	244 €/hab	376€/hab

On observe que c'est Case-Pilote qui obtient le meilleur résultat de gestion courante en 2015. C'est aussi la commune la plus endettée suite à des investissements très importants réalisés en 2010-2011.

III/ LES ORIENTATIONS POUR 2017

1) EQUILIBRER LE BUDGET

A/ Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement

Cha-pitre	LIBELLE	BP 2016	TOTAL REALISE 2016	Dif BP/CA 2016	CA 2015	Dif CA 2016/ CA 2015
011	Charges à caractère général	1 019 840,00	1 017 415,22	-2 424,78	980 804,03	**+36 610,97**
012	Charges de personnel	3 719 890,95	3 713 289,62	-6 601,33	3 657 570,15	**+55 719,47**
014	Atténuations de produits	236 288,00	236 288,00	0	236 859,00	-571,00
65	Autres charges de gestion courante	1 526 916,09	960 493,62	**-566 422,47**	1 155 586,67	**-195 093,05**
66	Charges financières	205 600,00	124 299,98	-81 300,02	158 586,50	**-32 286,52**
67	Charges exceptionnelles	233 941,55	232 393,85	-3 511,55	1 963,85	+230 430,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	6 942 476,59	6 282 216,44	**-660 260,15**	6 191 370,20	**+ 90 846,24**

Pour le BP 2017, la commune envisage de respecter les plafonds préconisés par la CRC comme suit :

- le chapitre 011 sera plafonné à 900 000 € jusqu'à l'établissement de l'équilibre budgétaire

- le chapitre 65 sera plafonné à 900 000 € jusqu'au rétablissement de l'équilibre budgétaire.

L'équipe municipale souhaite poursuivre ses efforts de maîtrise des charges à caractère général et des autres charges de gestion courante.

Les subventions versées au CCAS, à la Caisse des écoles et aux associations seront gelées ou diminuées.

La baisse de la participation annuelle de la ville au contrat d'affermage de la crèche est confirmée suite à la signature du nouveau contrat de DSP en décembre 2016 pour 5 ans.

Pour 2016, grâce au contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF, la participation de la commune sera nulle.

B/ la maîtrise des charges de personnel :

Malgré le départ en retraite d'un agent en fin d'année 2016 sur le budget communal, les dépenses de personnel ont augmenté en 2016 de 55 719, 47€.

En effet, en dehors des augmentations annuelles de charges patronales sur le budget de la commune, sont imputées les dépenses de l'ensemble des emplois aidés soit un effectif total de 14 agents.

Ce nombre comprend des emplois aidés mis à disposition des écoles, (soit 3 agents), ainsi que sur le CCAS, (soit 1 agent). Pour un coût de 41 937.11 euros.

Ainsi, les charges de personnel représentent en 2016 comme en 2015 : 59% des dépenses de fonctionnement.

Pour l'année 2017, plusieurs éléments vont impacter le budget de personnel :

- La revalorisation du point d'indice, de 0.6% à compter du 01/02/2017, après une première hausse en juillet 2016. Cela conduit à une augmentation des

dépenses de rémunération, notamment pour les agents titulaires, soit un coût total prévisionnel de **15 000 €**.

• Aux augmentations annuelles de charges patronales (retraite, CGSS) viennent s'ajouter de nouvelles cotisations : le versement transport, la cotisation syndicale, la cotisation CNFPT pour les contrats aidés, ainsi que l'adhésion de la ville à l'ASSEDIC. Soit un coût total prévisionnel de **129 400 €**.

• La mise en œuvre au profit du personnel du Protocole d'accord relatif à la modernisation des Parcours Professionnels, Carrière et Rémunération, (PPCR) visant notamment à améliorer la politique de rémunération de la fonction publique. Cela se traduit par des revalorisations indiciaires pour l'ensemble des agents titulaires, à compter du 1er janvier 2017 ce, jusqu'en 2020.

Ainsi, l'objectif de maitrise des dépenses salariales, sera difficile à atteindre en 2017, d'autant que seul un départ en retraite est prévu sur la caisse des écoles, et aucun sur la Commune.

COMPARATIF EFFECTIF COMMUNE DE 3500 A 9999 HABITANTS

	France	**Case-Pilote**	Martinique
TITULAIRES ET STAGIAIRES	75%	**84.13%**	43%
NON TITULAIRES	21%	**4.76%**	43%
EMPLOIS AIDES	4%	**11.11%**	13%

La composition de l'effectif global au 01/12/2016 :

	COMMUNE	CDE	CCAS
TITULAIRES	**80**	**20**	**0**
STAGIAIRES	**4**	**1**	**0**
NON TITULAIRES	**4**	**2**	**1**
CUI	**14**	**0**	**0**
	102	**23**	**1**

La répartition du personnel par catégorie hiérarchique :

CATEGORIES	COMMUNE	CDE	CCAS	TOTAL
A	2	-	1,00	**3**
B	3	-	-	**3**
C	97	23	0	**120**
TOTAL	102	23	1	**126**

Comparatif des taux d'encadrement (2016)

	A	B	C
VILLE DE CASE-PILOTE	1,96%	2,94%	95,10%
COMMUNES DE 3500 A 9999 habitants de Martinique	2,40%	3,60%	94%

Le taux d'encadrement (A+B) de la ville est de 4.90%. Pour les autres communes de même strate, il est de 6%.

Il conviendra de renforcer la démarche de compétences internes pour renforcer l'encadrement intermédiaire (catégorie B) compte tenu du contexte budgétaire contraint.

On observe un vieillissement de la pyramide des âges du personnel. En effet, les 50 ans et plus représentent 51.69% de l'effectif.

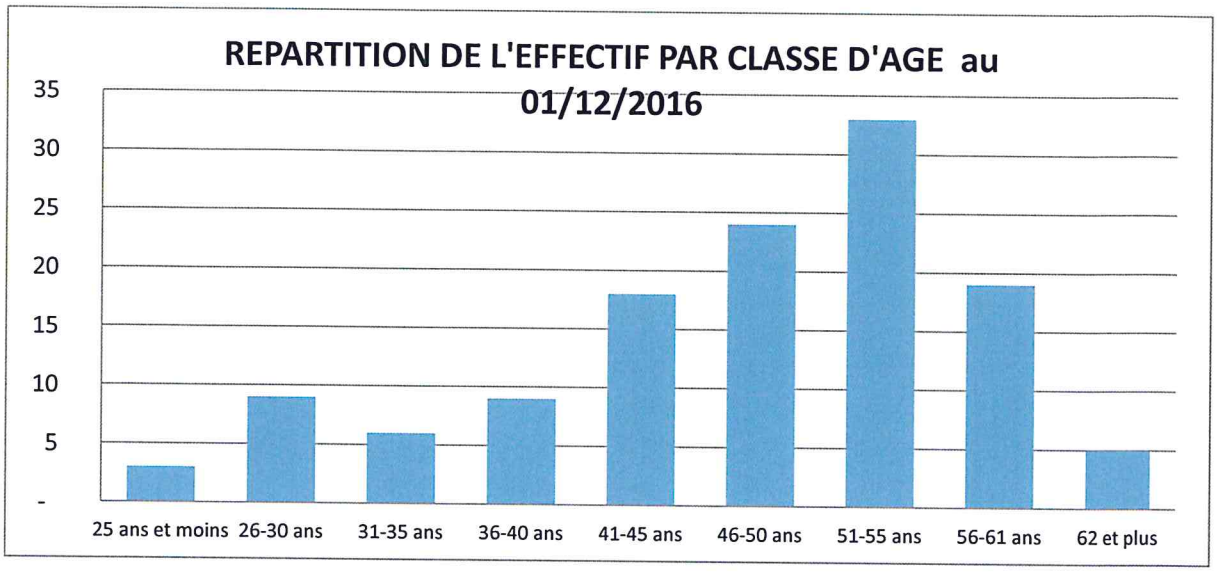

D'après la législation actuelle, un prévisionnel de 17% de l'effectif au 01/12/2016 sera parti en retraite d'ici 10 ans, soit 21 agents.

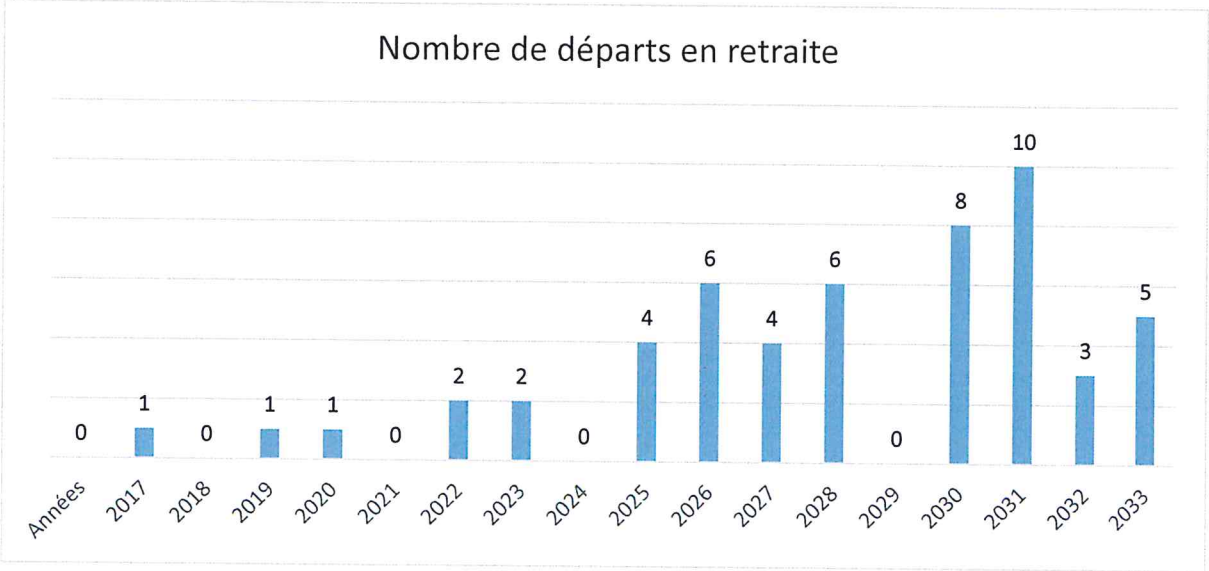

Echéancier prévisionnel des départs à la retraite jusqu'en 2020 :

Années	2016	2017	2019	2020	TOTAL
EFFECTIF	1	1	1	1	4
ECONOMIE LORS DU DEPART	3 505,14 €	1 859,79 €	17 515,02 €	38 247,00 €	
ECONOMIE ANNUELLE	42 061,68€	44 634,96€	35 030,04€	38 247,00 €	**159 973,68 €**

Le gain résultant des départs à la retraite est minime. C'est pourquoi une définition claire des orientations en matière de RH en lien avec les représentants du personnel, est nécessaire impliquant le gel des recrutements, le gel des avancements et des promotions internes et favoriser les redéploiements internes.

La difficulté est de concilier renforcement des compétences et de la qualité du service public avec la logique financière de retour à l'équilibre.

C/ la mutualisation des services :

Cap Nord a engagé en 2015 une démarche de mutualisation des services.

5 objectifs ont été définis par Cap Nord:

1-Développer une culture communautaire basée sur la solidarité,

2-renforcer la cohérence et la visibilité de l'action publique au service des usagers, à l'échelle de l'EPCI,

3- améliorer l'efficience des 18 communes membres et de l'EPCI en matière de gestion des ressources et des moyens,

4- améliorer le niveau de service rendu aux administrés en favorisant la proximité et l'accessibilité

5- moderniser les organisations et accompagner le développement de compétences et des expertises à l'échelle du territoire.

S'inscrire dans cette démarche constitue une opportunité pour Case-Pilote afin de réduire ses charges de fonctionnement tout en améliorant la qualité du service rendu aux usagers.

2/ Optimiser les recettes en dépit de la baisse des dotations de l'Etat

A/ Aucune augmentation d'impôts en 2017 :

En 2014, une augmentation d'impôts de 26,79% a été réalisée représentant une hausse supplémentaire de recettes fiscales de 449 383 € pour 2014. Le produit fiscal en 2014 a été de 2 126 357 €.

Pour 2015, il n'y a pas eu d'augmentation d'impôts. Les recettes fiscales ont été de 2 179 680 €.

En 2016, le Préfet a augmenté les impôts de +1,41% pour la taxe d'habitation, de + 1,86% pour le foncier bâti, de +1,18% pour le foncier non bâti. Cela a représenté une recette fiscale supplémentaire de 111 580 €.

Il convient de rappeler que les taux appliqués sur la commune sont parmi les plus élevés de l'île :

- Taxe d'habitation : 29,61%
- Taxe foncière bâti : 39,10%
- Taxe foncière non bâti : 24,87%

Fort de ces éléments, la commune n'envisage pas d'augmentation d'impôts.

B/ ventes des parcelles de la zone d'activité

- Zone de plateforme

Suite à la fin du contentieux relatif à la parcelle de plateforme, la commune sera en mesure de vendre les parcelles de la zone d'activités dont les travaux sont achevés.

Outre cette recette d'investissement, la commune bénéficiera d'une augmentation du produit fiscal lié à l'installation de nouvelles entreprises sur le territoire.

C/ Gel des investissements

Le Maire n'envisage aucune grosse opération d'investissement hormis la création d'une zone d'activités à Maniba, opération excédentaire qui s'autofinance.

- **Zone de Maniba**

Pour 2017, le Maire envisage la création d'une zone d'activités à Maniba, l'objectif étant la création d'emplois et le développement économique de la commune.

La commune étant propriétaire du terrain, elle envisage de vendre les parcelles en état futur d'achèvement après mise en œuvre d'une garantie financière.

La CTM et l'Etat (FEI) ont également été sollicités pour le financement des VRD.

Ainsi la commune n'aura pas à supporter de dépenses.

- **Les autres investissements**

Bénéficiant chaque année de l'aide régionale aux communes pour un montant d'environ 450 000 €, aide maintenue par la CTM, la commune envisage de les réserver principalement à des petites opérations d'entretien du patrimoine communal et de réduire sa participation à 10% maximum.

Détail des opérations d'investissement

	REALISATIONS 2016	Objectifs/Observations
1	Réfection des cours des 2 écoles	- proposer aux enfants un cadre adapté et favorisant la pratique sportive.
2	Restauration de l'avant-corps de garde de l'habitation l'Enclos	- développement économique et touristique
3	Rénovation du terrain de handball	- diversifier la pratique sportive
4	Pose d'un mur d'escalade à l'école élémentaire	- diversifier la pratique sportive
5	Réalisation de 2 kiosques en chantier d'insertion	- favoriser l'insertion des jeunes - développement économique
6	Restauration de l'habitation l'Enclos : habitation principale (1ème tranche)	- restauration du patrimoine - développement touristique

	OPERATIONS EN-COURS D'ACHEVEMENT	Objectifs/Observations
1	Relance du Plan Local d'Urbanisme	- aménagement de la commune
2	Vente du terrain communal de Plateforme	- création d'emplois - développement économique
3	Réfection de la toiture de l'école élémentaire	- sécurisation de l'école
4	Construction de 3 kiosques	- création d'emplois - développement économique
5	Réalisation de 3 parkings pour les navettes maritimes	- développement économique et touristique
6	Restauration de l'habitation l'Enclos : habitation principale (2ème tranche) avec des subventions	- restauration du patrimoine - développement touristique

	OPERATIONS EN COURS D'INSTRUCTION	Objectifs/Observations
1	Réalisation d'une zone d'activités à Maniba (en attente financements)	- création d'emplois - développement économique
2	Acquisition de la Maison Necker	- restauration du patrimoine - développement touristique
3	Mise hors d'eau de l'habitation l'Enclos	- restauration du patrimoine - développement touristique
4	Aménagement d'un point de vue sur le calvaire Financement CAP Nord	- aménagement de la commune
5	Création d'un complexe touristique et sportif	- portage CAP Nord (inscription au SCOT)
6	Réalisation de jardins familiaux à Maniba (Ozanam)	- améliorer le bien-être et la santé de la population
7	Réfection de la toiture de l'école maternelle	- sécurisation de l'école
8	Construction d'une déchetterie financée par le SMTVD	- création d'équipement communal
9	Création d'un jardin collectif à Batterie	- créer du lien social - formation de jeunes sans emploi au métier d'agriculteur
10	Port de plaisance exemplaire (recherche de financements)	- aménagement de la commune
11	Aménagement d'un parcours santé	- sécurisation des sportifs - développement touristique
12	Réfection de la voie de Derrière l'Enclos (recherche de financements)	-sécurisation habitations
13	Agrandissement de la mairie	- améliorer la qualité du service public
14	Réalisation de 2 pontons (bourg et Petit Fourneau)	- développement économique
15	Aménagement de la baie de Petit Fourneau en y installant des locaux pour les associations nautiques (club de plongée, d'aviron, scooters de mer)	- développer les activités sportives - donner aux associations des locaux fonctionnels.

Tels sont les éléments financiers qui seront détaillés à l'occasion du vote du BUDGET PRIMITIF 2017.

Les membres du conseil municipal invités à enrichir de leurs observations PRENNENT NOTE de ce débat d'orientations budgétaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
27 AVR. 2017

COMMUNE DE CASE-PILOTE
MARTINIQUE

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

AFFICHE
LE 27 AVR. 2017

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

COMMUNE DE CASE-PILOTE

Place Gaston MONNERVILLE
97222 CASE-PILOTE
Tél. : 0596 78 81 44
Fax : 0596 78 74 72

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 19 Avril deux mille dix sept

Présidence de Monsieur ***Ralph MONPLAISIR****, Maire*
Secrétaire de séance, ***Suzie RONDEL****, Conseillère Municipale*

L'an deux mille dix-sept, le mercredi dix-neuf, à neuf heures, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle Frantz BEROSE, lieu habituel de leurs délibérations, en vue de statuer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Date d'envoi des convocations : mardi 11/04/2017
Membres en exercice: 27
Membres présents en début de séance : 07
Procurations : 03

ETAIENT PRESENTS :
Ralph ***MONPLAISIR*** *George* ***GELIE****, Dominique* ***LOMBARD****, Jeanne* ***CLEMENT****, Laurent* ***SICOT****, Luc* ***LABRIDY****, Suzie* ***RONDEL.***

ETAIENT ABSENTS :
Thierry ***MARECHAL*** *(excusé), Michel* ***BARIL****(excusé), Monique* ***SEVERE****, Arthur* ***CHARD****, Christian* ***LEONARD****, Christian* ***LISEE****, Lucienne* ***BIDARD*** *(excusée), Dominique* ***COURT*** *(excusé), Josiane* ***DOCIN-JULIEN****, Stéphanie* ***CLAIRICIA****, Marie-Geneviève* ***BERT****, Marie-Claire* ***BELIN****, Edson* ***EUGENE****, Ronald* ***DACLINAT****, Jean-Pierre* ***DONVAL****, Jean-Pierre* ***ZIE-ME****, Chantal* ***DORIN****, Elie* ***CARONIQUE****, Joséphine* ***JANVION****, Guillaume* ***SURENA.***

Procurations de :
Thierry ***MARECHAL*** *à George* ***GELIE***
Michel ***BARIL*** *à Dominique* ***LOMBARD***
Christian ***LEONARD*** *à Ralph* ***MONPLAISIR***

Assistance administrative :
Valérie ***EDOUARD****, Assistante*
Eric ***RONDEL****, Responsable du Service Comptabilité*

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
28 AVR. 2017

ORDRE DU JOUR

1. **Validation des Procès-Verbaux de synthèse des Conseils Municipaux des 16 février et 23 mars 2017**
2. **Adhésion à l'ANDES**
3. **Aide financière au Club des Gommiers de la Martinique**
4. **Gestion centralisée des carnivores domestiques errants et divagants**
5. **Acquisition d'un bâti**
6. **Débats d'Orientations Budgétaires**
7. **Approbation du Compte de Gestion 2016 de la Commune**
8. **Vote du Compte Administratif 2016 de la Commune**
9. **Approbation du Compte de Gestion 2016 du Budget Annexe «Zone d'activités de Plate-forme»**
10. **Vote du Compte Administratif 2016 du Budget Annexe «Zone d'activités de Plate-forme»**
11. **Questions diverses**

AFFICHE
LE 28 AVR. 2017

Délibération n° 2017-05/04.24

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal de la Commune de Case-Pilote,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu le constat de la reprise par le receveur dans ses écritures du montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,*
- *Vu que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,*
- *Vu le résultat du compte de gestion pour l'exercice 2016 déficitaire de* ***-178 895,52€*** *les deux sections confondues,*
- *Vu le résultat de clôture de l'exercice 2016 déficitaire de* ***- 1 828 430,36 €,***

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS, A L'UNANIMITE

DECIDE

- ***D'APPROUVER le Compte de Gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2016 tel que présenté ci-dessus avec un résultat de clôture de l'exercice 2016 déficitaire de - 1 828 430,36 €***
- ***DE PRENDRE ACTE que ce Compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

COMMUNE DE CASE-PILOTE ★ MARTINIQUE ★

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

Sous-Préfecture du Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
28 AVR. 2017

AFFICHE
LE 28 AVR. 2017

Délibération n° 2017-05/04.25

8. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016 COMMUNE

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*
- *Vu la note de présentation ci-dessous,*

INTRODUCTION

Contrairement au budget primitif qui est un acte de prévision, le Compte Administratif (CA) est un acte de réalisation. Il présente l'exécution réelle du budget et permet de juger de la bonne utilisation des crédits ouverts lors du budget primitif.

En effet, le CA qui vous est présenté, retrace les écritures de l'exercice 2016 et détermine les résultats cumulés fin 2016 pour le budget de la Commune.

Compte tenu des engagements effectués par les différents services, les rattachements des charges à l'exercice (commandes effectuées en 2016 mais mandatées en 2017) ont été correctement réalisés, permettant d'avoir une présentation sincère du CA.

Le présent rapport et le projet de délibération sont proposés pour une meilleure appropriation du document budgétaire qui vous a également été transmis.

Le Compte Administratif 2016 du Maire, ordonnateur du budget voté par le Conseil Municipal, ***est conforme au Compte de gestion du Trésorier Principal de Fort-de-France.***

I/ ANALYSE FINANCIERE SUCCINCTE DES COMPTES DE CASE-PILOTE (4 558 hab)

1. Section de fonctionnement en excédent

** En 2016, on constate* ***une faible augmentation de 1.4% des dépenses réelles de fonctionnement*** *(+ 90 846 €).*

Elle est liée à la comptabilisation du débet de l'ex percepteur, opération nulle budgétairement (émission d'un mandat et d'un titre).

Si cette opération n'avait pas été effectuée, les dépenses réelles auraient été de 6 051 786 € soit en diminution de -2.25 %.

en €	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Charges à caractère général (011) (eau, électricité, fournitures, fêtes et cérémonie, téléphone, etc.)	**1 359 887** +68.6%	**1 054 752** -22.4%	**980 804** -7%	**1 017 415** + 3.7%
Charges de personnel (012)	**3 868 127** + 1.%	**3 728 391** -3 .61%	**3 657 570** -2%	**3 713 289** +1.5%
Atténuation de produits (014) Reversement sur FNGIR (*)	**235 717** 0%	**237 257** 0.6%	**236 859** -0.2%	**236 288** -0.2%

Autres charges de gestion courante (65) (indemnité/formation/mission élus, subven- - tions CCAS, C des E, associations, etc.)	**978 603** -20.8%	**893 394** -8.7%	**1 155 586** +29.3%	**960 493** -17%
Charges financières (66) Intérêts emprunts	**282 468** + 43.4%	**140 107** -50.4%	**158 586** +13.2%	**124 300** -21.6%
Charges exceptionnelles (67) (titres annulés, intérêts moratoires, etc.) En 2013 : annulation du titre relatif au FDPTP En 2016 : annulation débet de l'ex precepteur	**659 352**	**0**	**1 963**	**230 430**
Dépenses réelles de fonctionnement	**7 384 156**	**6 053 902**	**6 191 370**	**6 282 216**
Evol.	**+12.33%**	**-18%**	**+2%**	**+1.4%**

***NB** : Les dépenses réelles de fonctionnement ne tiennent pas compte des opérations d'ordre (ne donnent pas lieu à des mouvements de trésorerie mais servent à équilibrer la section de fonctionnement et d'investissement (amortissements, travaux en régie, provisions, etc.).*

*(*) **le FNGIR** : Fond National de Garantie Individuelle de Ressources, est issu de la réforme de la taxe professionnelle et est destiné à compenser pour chaque commune et EPCI, les conséquences financières de la réforme pendant 20 ans. Ainsi, les ressources fiscales de chaque commune seront augmentées ou diminuées selon le cas, le calcul étant basé sur le montant perçu en 2010.*

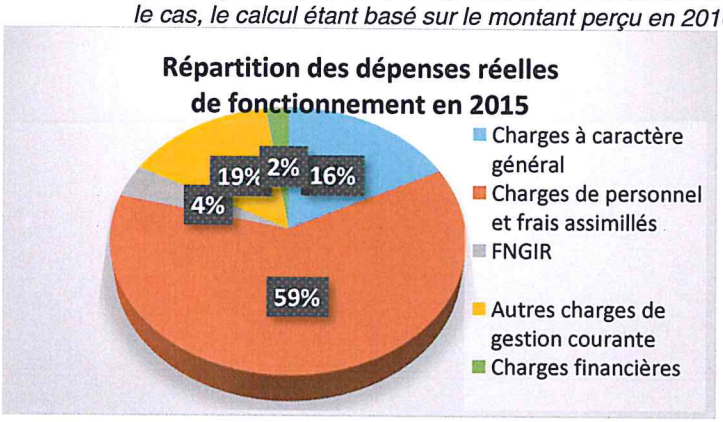

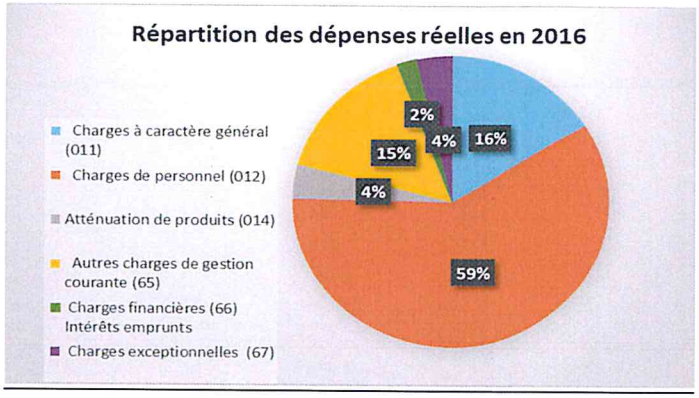

Comparatif avec les autres communes du département de même strate appartenant à la même communauté d'agglomération (source : collectivités-locales.gouv.fr) :

Commune (2015)	Case-Pilote	Carbet	St-Pierre	Morne-Rouge	Moy strate
Population	4 558	3 786	4 404	5 156	
Dépenses de personnel	59%	69%	56%	62%	48%
Charges à caractère général	16%	18%	30%	21%	26%
Charges financières	2%	0.9%	1.4%	0.7%	4%

On constate que les autres communes de la même strate sauf St Pierre ont des charges de personnel beaucoup plus lourdes qu'à Case-Pilote.

Case-Pilote a également les charges à caractère général les moins élevés de la strate.

En revanche, c'est la commune qui a les charges financières les plus lourdes même si elles restent inférieures à la moyenne de la strate.

* Augmentation des recettes de fonctionnement : + 157 741 €

Cette augmentation est liée uniquement à la comptabilisation du débet de l'ex percepteur (inscription en dépenses et en recettes).

Si on enlève cette écriture, le montant des recettes réelles serait de : 6 743 618 € soit une baisse de -1%.

en €	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
- Produits des services et du domaine (70)	**231 096** +31.7%	**167 539** -27.5%	**235 057** +40.3%	**253 388** +7.8%
- Impôts et taxes (73)	**4 380 935** +4.8%	**4 596 551** +4.9%	**5 099 270** +11%	**5 096 888** -0.05%
dont contributions directes *(augmentation des impôts en 2014 et 2016)*	*1 823 381* *1.1%*	*2 117 181* *+17.3%*	*2 179 680* *+3%*	*2 362 942* *+8.4%*
dont octroi de mer	*2 339 684* *+7.8%*	*2 217 327* *-5.2%*	*2 273 906* *+2.5%*	*2 330 754* *+2.5%*
- Dotations et participations (74)	**1 126 310** *1%*	**1 038 990** *-7.7%*	**1 297 156** *+ 25%*	**1 276 328** *-1.6%*
-Autres produits de gestion courante (75) *(en 2012 loyers casse-auto)*	**29 269** -61.54 %	**20 568** -29.7%	**37 362** +82%	**26 538** -29%
-Atténuation de charges (013)	**146 886** +7.9%	**74 807** -49%	**88 704** +19%	**79 883** -10%
- Produits financiers (76)	**0**	**0**	**0**	**900**
- Produits exceptionnels (77)	**205 275**	**108 540**	**58 755**	**239 714**
Recettes réelles de fonctionnement	**6 119 774**	**6 006 498**	**6 816 307**	**6 974 048**
Evol.	**+7.1%**	**-1.8%**	**+13.5%**	**+2.3%**

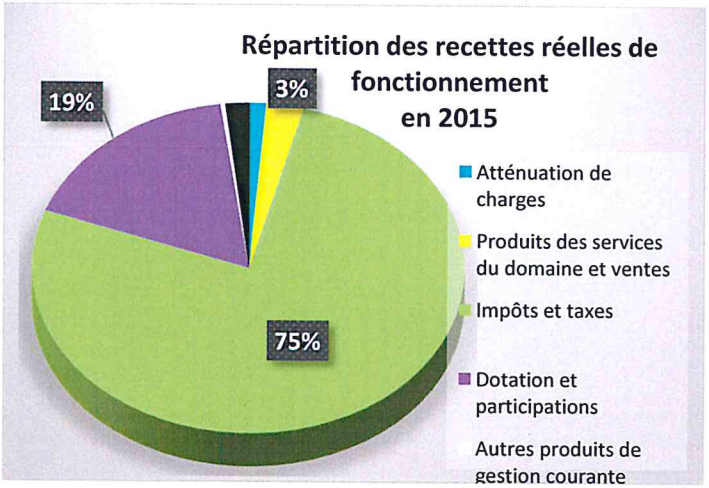

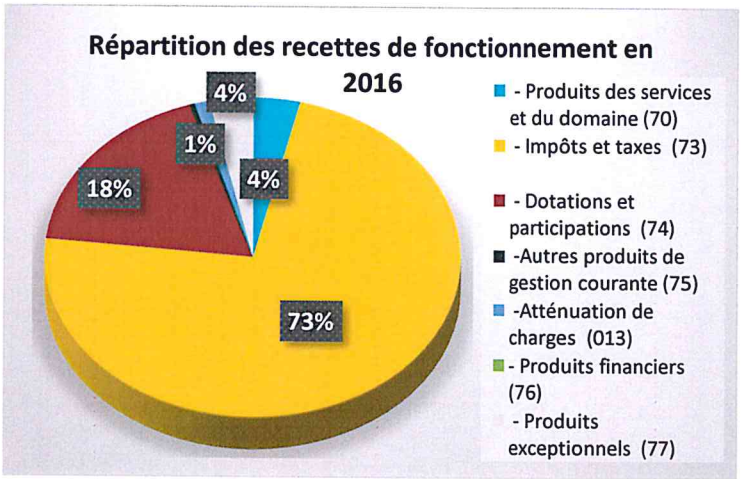

- ***En conclusion,*** *le résultat de la section de fonctionnement de la commune en 2016, sa CAF brute (Capacité d'Autofinancement)* ***est positive.***

Elle lui permet de couvrir le remboursement du capital de la dette.

La CAF nette de la commune est donc également positive (CAF brute diminuée du remboursement du capital de la dette)ce, pour la deuxième année consécutive.

Ainsi, la commune dégage pour l'exercice 2016, un résultat net excédentaire de 154 560€ qui lui permettra de réduire son déficit cumulé.

Ce résultat est très encourageant.

Evolution de la CAF brute et nette de 2008 à 2016 :

en €	CA 2008	CA 2009	CA 2010	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016
Recettes réelles fonctionnement	5 822 611	4 703 663	5 816 894	6 499 701	5 715 436	6 119 774	6 006 498	6 816 308	6 974 049
Dépenses réelles fonctionnement	5 926 720	5 728 138	5 554 868	-6 573 467	-6 364 915	-7 384 156	-6 053 902	-6 191 370	-6 282 216
Résultat de fonctionnement CAF brute	**- 104 109**	**- 1 024 475**	**+ 262 026**	**- 73 766**	**- 649 479**	**1 264 382**	**- 47 404**	**+ 624 938**	**+691 833**
Remboursement capital de la dette	-37 782	-60 200	-60 200	-123 952	-260 154	-492 690	-322 181	-269 559	-537 273
CAF nette	**- 141 891**	**- 1 084 675**	**+ 201 826**	**- 197 718**	**- 909 633**	**- 1 757 072**	**- 369 585**	**+355 379**	**+ 154 560**

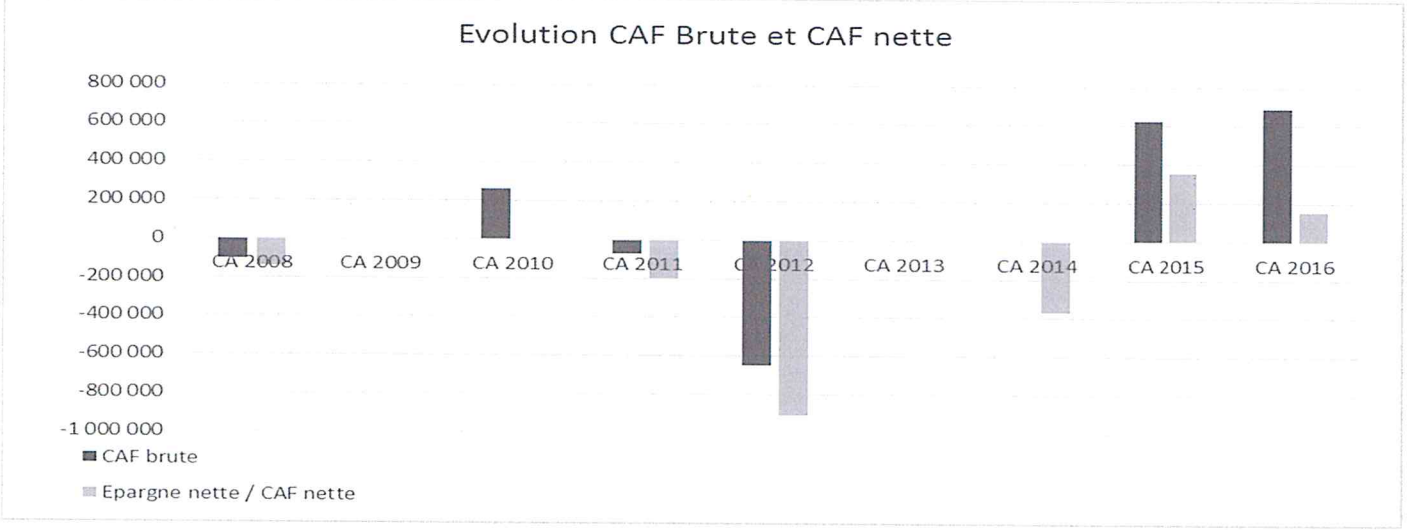

Le résultat de la section de fonctionnement (avec les opérations d'ordre) à la fin de l'exercice 2016 est excédentaire et s'établit comme suit :

Recettes totales : 7 209 151.16 €

Dépenses totales : - 6 454 004.41 €

Résultat brut de l'exercice 2016 : **= + 755 146.75 €**

\+ Résultat reporté de 2015 (déficit de fonctionnement) : **- 1 761 697.62 €**

Résultat de clôture de l'exercice 2016 (sect. fonctionnement) : - 1 006 550.87 €

***A noter* : la commune a été plus loin que les préconisations de la CRC qui préconisait un résultat de clôture pour 2016 de -1,5 millions d'€.**

2. Section d'investissement déficitaire

** Conformément à la décision du Maire de geler les investissements pour retrouver l'équilibre budgétaire,* ***les dépenses d'équipements d'investissement*** *diminuent de 11% en 2016.*

Les remboursements d'emprunts doublent exceptionnellement cette année du fait du remboursement à la BDAF de l'avance sur subvention.

en €	CA 2013	CA 2014	CA 2015		CA 2016	
Dépenses d'équipements (chap.20+21+23)	**1 525 722** -0.2%	**1 472 213** -3.5%	**1 428 166** -3%	**84%**	**1 270 055** -11%	**70%**
- Remboursement emprunt (16)	**359 357** +38 %	**322 181** -10.3%	**269 559** -16.3%	**16%**	**537 274** X2	**30%**
Subvention d'investissement	**0**	**178 245**	**0**		**0**	
DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT **Evol.**	**1 885 079** +5.3%	**1 972 639** +4.6%	**1 697 725** -14%	**100%**	**1 807 329** +24%	**100%**

**** Conséquence du gel des investissements, les recettes d'investissement provenant essentiellement de subventions diminuent.***

Il faut signaler un reste à percevoir de 1,08 millions d'euros contre un reste à réaliser de 294 783,78 € soit un solde positif de 787 809,85 € entre les dépenses et recettes d'investissements reportées.

en €	CA 2013	CA 2014	CA 2015		CA 2016	
- Dotations, fonds divers et réserves (FCTVA, TLE, excédent de fct)	**212 098** -62.8%	**224 930** +6%	**244 617** +9%	**25%**	**294 671** +20%	**31.5%**
- Subventions d'investissement (13)	**1 016 209** -48.5%	**1 817 232** +78.8%	**736 647** -59%	**75%**	**639 563** -13%	**68.5%**
- Emprunts et dettes (16)	**0**	**0**	**760**		**0**	
RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT **Evol.**	**1 228 307**	**2 042 162** **+66.2%**	**982 549** **-52%**	**100%**	**936 601** **-5%**	**100%**

** **En conclusion,** le résultat de la section d'investissement à la fin de l'exercice 2016 peut être présenté comme suit :*

Recettes : 1 456 004.44 €

Dépenses : 2 390 046.71 €

Résultat brut de l'exercice 2016 : - 934 042.27 €

+ Résultat reporté de 2015 : + 112 162.78 €

Résultat de clôture de l'exercice 2016 (sect. investissement) : - 821 879.49€

II/ VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2016

VUE D'ENSEMBLE DES SECTIONS

Le compte administratif de la commune s'affiche avec le résultat suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVISIONS	REALISE	RATT	%	RAR
RECETTES	7 340 962,18	6 841 762,43	367 388,73	98,20	
DEPENSES	8 875 962,18	6 368 310,84	85 693,57	72,71	
EXCEDENT		**755 146,75**			

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVISIONS	REALISE	%	R A R
RECETTES	3 212 778,69	1 456 004,44	45,32	1 082 593,63
DEPENSES	3 212 778,69	2 390 046,71	74,39	294 783,78
DEFICIT		**- 934 042,27**	**Excédent**	**+ 787 809,85**

- Vu le résultat excédentaire en section de fonctionnement de l'exercice **+ 755.146,75 €,**

- Vu le résultat déficitaire de la section d'investissement de **- 934.042,27 €**

- Vu le solde des restes à réaliser en section d'investissement qui est excédentaire de **+ 787.809,85 €.**

- Vu le résultat cumulé de l'exercice entre les deux sections présente un déficit de **- 178.895,52 €.**

RESULTAT DE CLOTURE 2016

résultat de clôture 2015		**Part affectée à l' investissement 2016**	**Résultat de l' exercice 2016**	**Résultat de clôture de l' exercice 2016**
FONCTIONNEMENT	- 1 761 697,62		755 146,75	- 1 006 550,87
INVESTISSEMENT	112 162,78		- 934 042,27	- 821 879,49
	- 1 649 534,84		**- 178 895,52**	**- 1 828 430,36**

- Vu le résultat déficitaire de l'exercice 2016 des deux sections de ***-178 895,52 €***

- Vu le déficit du résultat clôture de l'exercice 2016 toutes sections confondues de ***- 1 828 430,36 €.***

Après avoir délibéré, le Maire quitte la séance après avoir désigné Madame George GELIE, présidente de séance juste pour le vote du compte administratif.

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS,

A l'UNANIMITE -1 VOIX (LE MAIRE)

DECIDE

- ***D'APPROUVER le Compte Administratif 2016 tel que présenté ci-dessus et retracé dans les documents joints en annexe.***

- ***DE DONNER MANDAT au maire pour en signer tout document afférent.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

COMMUNE DE CASE-PILOTE * MARTINIQUE *

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
28 AVR. 2017

AFFICHE
LE 28 AVR. 2017

Délibération n° 2017-05/04.26

9. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2016 DU BUDGET ANNEXE «ZONE D'ACTIVITES DE PLATE-FORME»

Le Conseil Municipal de la Commune de Case-Pilote,

- *Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,*

- *Vu les résultats du compte de gestion et du compte administratif qui sont identiques pour les Sections de Fonctionnement et d'Investissement avec un résultat de l'exercice pour 2016, déficitaire de* ***- 133 430,81 €*** *(deux sections confondues) ;*

- *Vu le résultat de clôture de l'exercice 2016 des différents comptes (Administratif et de Gestion) qui affichent un résultat identique déficitaire de* ***- 1 506 764,95 €.***

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS,

A l'UNANIMITE,

DECIDE

- ***D'APPROUVER le Compte de Gestion du Trésorier Principal pour l'exercice 2016 du budget annexe « Zone d'activités de Plate-Forme » tel que présenté ci-dessus avec un résultat de clôture de l'exercice 2016 déficitaire de - 1 506 764,95 €,***
- ***DE PRENDRE ACTE que ce Compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
28 AVR. 2017

COMMUNE DE CASE-PILOTE ★ MARTINIQUE ★

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

AFFICHE
LE 28 AVR. 2017

Délibération n° 2017-05/04.27

10. VOTE DU CA 2016 DU BUDGET ANNEXE «ZONE D'ACTIVITES DE PLATE-FORME»

Le Conseil Municipal de la commune de Case-Pilote,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

VUE D'ENSEMBLE DES SECTIONS

Le CA 2016 du budget annexe du Maire, ordonnateur du budget, est conforme au Compte de gestion du Trésorier Principal de Fort-de-France.

Le compte administratif du budget annexe s'affiche avec le résultat suivant :

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVISIONS	REALISE	RAR	%
RECETTES	5 591 047,48	0,00		0,00
DEPENSES	5 591 047,48	133 696,60	0,00	2,39
DEFICIT		**- 133 696,60**		

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	PREVISIONS	REALISE	%	R A R
RECETTES	7 361 993,80	116 268,60	1,58	0,00
DEPENSES	7 361 993,80	116 002,81	1,57	1 599 388,31
EXCEDENT		**265,79**	**DEFICIT**	**- 1 599 388,31**

L'exercice 2016 affiche un résultat excédentaire en section de fonctionnement ***de +265,79€*** *et en section d'investissement, un résultat déficitaire de* ***-133 696,60€, pour un résultat cumulé de l'exercice de -133 430,81€.***

Le solde des restes à réaliser est déficitaire de ***- 1.599.388,31 €.***

Le résultat du budget annexe sera excédentaire à terme, dès que les ventes des parcelles seront finalisées. En principe, les ventes devraient s'opérer en 2017.

RESULTAT DE CLOTURE 2016

résultat de clôture 2015		Part affectée à l'investissement 2016	Résultat de l'exercice 2016	Résultat de clôture de l'exercice 2016
FONCTIONNEMENT	- 27 987,60		265,79	- 27 721,81
INVESTISSEMENT	- 1 345 346,54		- 133 696,60	- 1 479 043,14
	- 1 373 334,14		**- 133 430,81**	**- 1 506 764,95**

Le résultat de l'exercice des deux sections est déficitaire :
*- **133 430,81€** avec un déficit du résultat de clôture de l'exercice 2016 toutes sections confondues de **- 1 506 764,95 €.***

Après avoir délibéré, le Maire quitte la séance après avoir désigné Madame George GELIE, présidente de séance juste pour le vote du compte administratif.

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE ET LES DISCUSSIONS,

A l'UNANIMITE -1 VOIX (LE MAIRE)

DECIDE

- ***D'APPROUVER le compte administratif 2016 du budget annexe « Zone d'activités de Plate-Forme » tel que présenté ci-dessus et retracé dans les documents joints en annexe.***
- ***DE DONNER MANDAT au maire pour en signer tout document afférent.***

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Sous-Préfecture de Saint-Pierre
Contrôle de légalité
REÇU LE
28 AVR. 2017

COMMUNE DE CASE-PILOTE
MARTINIQUE

Le Maire
Ralph MONPLAISIR

AFFICHE
LE 28 AVR. 2017